### **PLAN EUROPÉEN**

(Incluant: chasse familiale, aventure, groupe simple et double, en chalet, camp rustique ou camping rustique)

## LIEU D'ENREGISTREMENT SELON LE SECTEUR DE CHASSE (voir tableau ci-joint)

Accueil	Localisation	Responsable	Téléphone		
Camp Mercier	Km 94, de la route 175	Alexandre Simard	418 848-2422		
La Loutre	Km 138, de la route 175	Denis Rondeau	418 846-2201		
Myrica	Km 52, de la route 381	Dellis Kolideau	410 040-2201		
Gîte-du-Berger	Km 38, de la route 169	Patrick Verreault	418 554-1321		
Croche-McCormick	Voir feuille Accès au secteur	Denis Rousseau	418 948-0900		
	Croche-McCormick en annexe	Defils Rousseau			

### **HEURES IMPORTANTES**

Heure d'ouverture des accueils : les heures d'accueils sont variables et seront disponibles sur notre site internet à l'adresse www.sepag.com/rf/lau/information.dot

Heure de rendez-vous pour l'enregistrement du groupe : à compter de 13 h pour certains secteurs, selon l'horaire établi (consultez le tableau *Heures de rendez-vous*).

### **DÉROULEMENT DU SÉJOUR**

	Accès à l'hébergement	À partir de 17 h. Enregistrement obligatoire au préalable		
	Début de la chasse	Suite à l'enregistrement du groupe, dès votre arrivée dans votre secteur de chasse		
	Fin de la chasse	13 h 30 la journée du départ		
Sortie de l'hébergement		Au plus tard 13 h 30, la dernière journée de chasse		

### **LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS**

**Chambre froide :** à l'accueil La Loutre et du Gîte-du-Berger (entreposage en 4 quartiers avec ou sans la peau, les pattes doivent être coupées). Votre gibier doit être récupéré au plus tard à 9 h 30 le jour du départ. Pour le secteur Croche-McCormick, le service est offert en concession à Saint-Raymond.

**Traineaux et treuils** : en quantité limitée aux cinq accueils.

Potence, palan à chaîne et jambier : disponibles à proximité de l'hébergement.

Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang : contactez le responsable de votre accueil.

#### **ENREGISTEMENT DU GIBIER**

Accueil où le groupe s'est enregistré à l'arrivée.

### EST-CE QUE D'AUTRES ACTIVITÉS SERONT PERMISES DURANT MON SÉJOUR?

Non, il n'y a aucune autre activité pendant la chasse à l'orignal.

Réserve faunique des Laurentides : 418 528-6868 Centre de relations clients : 1 800 665-6527 Service de la protection de la Faune : 418 646-3512 SOS Braconnage : 1 800 463-2191



#### **VISITE DE SECTEUR**

Il est fortement conseillé de visiter votre secteur de chasse pendant la période estivale afin de vous familiariser avec le territoire car plusieurs chemins forestiers ne sont pas visibles sur les cartes existantes. Vous pourrez ainsi en profiter pour préparer vos sites de chasse. La visite de secteur est un élément important permettant d'améliorer le succès de chasse.

Les dates recommandées pour les visites sont de la mi-juin jusqu'au début de septembre. Vous devrez avoir en votre possession les documents confirmant votre participation à la chasse contingentée de l'orignal dans la réserve. De plus, si vous utilisez un VTT, vous devrez vous procurer un **droit d'accès** (gratuit) au poste d'accueil correspondant à votre secteur. Pour obtenir plus de renseignements ou pour une réservation, n'hésitez pas à communiquer avec le service des ventes de la réserve au 418 528-6868, poste 5239. Aussi, utilisez votre **code promotionnel** et profitez d'une **économie de 25 % sur un séjour de pêche** pour explorer votre territoire de chasse. **Économie de 15 % sur un séjour de pêche service +.** 

Les visites de secteurs prennent fin le 8 septembre 2024.

#### **EMBARCATION NAUTIQUE**

Une embarcation nautique pourrait être utile pour <u>certains secteurs de chasse</u>. La plupart de nos plans d'eau ont des embarcations de type verchère 16 pieds. Comme la pêche est terminée, les chaloupes sont remisées à proximité des lacs. Aussi, pour éviter des bris, nous vous prions de remettre l'embarcation dans le même état et au même endroit, après son utilisation.

#### DOUBLE ABATTAGE ACCIDENTEL/ABATTAGE PAR MÉPRISE

Dans tous les cas de double abattage ou d'un abattage par méprise (femelle sans permis spécial) le chasseur doit **immédiatement** apposer le coupon de transport de son permis sur la bête. L'animal doit être éviscéré, transporté au poste d'accueil et remis aux agents de la faune.

### Y A-T-IL DES AIRES DE SERVICES (CARBURANT, NOURRITURE) PRÈS DE LA RÉSERVE?

- Halte Routière L'Étape (24/24): dépanneur, essence, restaurant, Sûreté du Québec et ambulance.
- Québec et Chicoutimi : épiceries, essence, hôpitaux, restaurants, SAQ.
- Baie St-Paul: épiceries, essence, hôpital, restaurants, SAQ.

#### **AVIS**

La direction de la réserve se garde le droit de restreindre ou de modifier les secteurs de chasse (bris de route, coupes forestières, inondation, etc.). Pour la plupart des secteurs, des activités forestières, éoliennes et de piégeage sont effectuées en période de chasse.

Les autochtones se livrent à des activités de chasse et de pêche.



#### **PERMIS DE CHASSE PROVINCIAL**

Le chasseur pourra se procurer son permis de chasse provincial pour une zone de chasse qui diffère de celle dans laquelle est située la réserve (zone 27). Il pourra donc, si son permis n'a pas été invalidé par une récolte, utiliser celui-ci pour continuer à chasser dans la zone inscrite sur son permis. Pour accélérer le service, veuillez SVP acheter votre permis à l'avance et **compléter le pré-enregistrement obligatoire en ligne** à l'aide du lien personnalisé qui vous sera envoyé par courriel 30 jours avant votre séjour de chasse. Pour bien vous préparer, valider les informations nécessaires avec le document *Aide-mémoire* en annexe.

#### PERMIS D'ORIGNAL FEMELLE ADULTE

Seule la chasse au mâle adulte est autorisée en 2024. Aucun permis d'orignal femelle adulte n'est octroyé par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. La chasse au veau est également interdite.

#### **HEURES DE RENDEZ-VOUS**

	Secteur	Heure	Secteur	Heure	Secteur	Heure	Secteur	Heure
Accueil	1	15 h 30	50B	14 h 10	55	13 h 50	58B	14 H 50
Camp Mercier	2	15 h 40	52A	14 h 40	56	13 h 40	-	-
	50A	14 h 00	52B	15 h 10	57	14 H 20	-	-
	3	15 h 00	11	15 h 30	31	14 h 50	42	13 h 50
	4	15 h 00	13	15 h 50	32	14 h 20	43	14 h 30
	5	14 h 10	14	14 h 00	33	13 h 30	51	15 h 10
Accueil	6	14 h 00	15	13 h 40	34	16 h 00	53	14 h 40
La Loutre	7	15 h 30	16	15 h 20	35	13 h 50	58A	14 h 10
	8	15 h 50	17	15 h 40	36	13 h 40	91	14 h 50
	9	15 h 20	18	15 h 40	37	16 h 00	92	14 h 30
	10	14 h 20	30	15 h 10	41	13 h 30	94	14 h 40
	45	14 h 00	65	15 h 10	71	13 h 30	79	14 h 20
Accueil	46	15 h 00	66	16 h 20	72	14 h 10	80	14 h 40
Gîte-du-Berger	61	13 h 50	67	15 h 50	73	13 h 10	81	13 h 20
Oite-du-Beigei	62	15 h 30	68	15 h 40	74	13 h 00	82	15 h 20
	63	16 h 10	69	14 h 30	75	12 h 50	-	-
	64	16 h 00	70	14 h 50	76	13 h 40	-	-
Accueil	54	15 h 45	60	16 h 15	84	15 h 00	-	-
Myrica	59	16 H 00	83	15 h 30	-	-	-	-
Accueil	101	15 h 15	105	15 h 00	111	14 h 45	-	-
Croche-McCormick	103	15 h 30	110	14 h 30			-	-

#### LIMITE DE SECTEURS ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Les limites des secteurs de chasse sont identifiées sur le territoire et doivent être respectées.

Exemple: D-54 = Début de secteur. F-54 = Fin de secteur.

IMPORTANT. Il est interdit de circuler sur les autres secteurs de chasse, sauf pour accéder à son secteur ou à son hébergement. Si des déplacements sur un autre secteur sont nécessaires, ils devront être faits le matin avant l'heure d'ouverture de la chasse et le soir après l'heure de fermeture de la chasse. De plus, lors des déplacements pour des raisons autres que la chasse, ceux-ci devront être effectués entre 10 h et 15 h avec les armes de chasse rangées dans leurs étuis.

Réserve faunique des Laurentides : 418 528-6868 Centre de relations clients : 1 800 665-6527 Service de la protection de la Faune : 418 646-3512 SOS Braconnage : 1 800 463-2191

(A) Sépaq



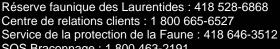
# ÉCONOMISEZ 25 % SUR UN SÉJOUR POUR EXPLORER VOTRE TERRITOIRE DE CHASSE

C'est bien connu, la prospection préalable d'un territoire de chasse accroît significativement les chances de succès à la chasse au gros gibier.

Pour vous aider à préparer votre chasse, la Sépaq vous offre un rabais de 25 % à la réservation d'un chalet, d'un séjour de pêche avec hébergement en chalet ou d'un emplacement de camping d'ici le début de la chasse au gros gibier dans la réserve faunique qui vous accueillera cet automne.

# **VOUS RECEVREZ PAR COURRIEL** UN CODE PROMOTIONNEL

Cette promotion s'applique seulement sur une nouvelle réservation de séjour. Elle ne s'applique pas sur les forfaits Pêche familiale et sur les forfaits de Pêche Service+. Aucune autre promotion ne peut être jumelée. Le rabais ne s'applique pas sur les taxes. Certaines conditions s'appliquent.



SOS Braconnage: 1 800 463-2191

